

**Économie sociale et politiques
publiques : la question du
renouvellement de l'État social au
Nord et de sa construction au Sud**

Louis Favreau

Note sur l'auteur :

Louis Favreau est sociologue et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Il est chercheur au Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie, les entreprises et les syndicats (CRISES) et au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT).

Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC)

Série : Comparaisons internationales N° 21

ISBN : 2-89251-244-1

TABLE DES MATIÈRES

1. Pratiques économiques populaires et construction de l'État social : le questionnement actuel	3
2. Le rôle de l'État dans le développement social: trois approches	5
3. État social : les questions de départ essentielles	7
Premier point : l'émergence de l'État social dans les années 30, de quelle innovation s'agit-il?	8
Deuxième point : ce modèle d'État social peut-il être une référence pour toute la planète?	9
Troisième point : ce modèle est-il révolutionnaire?	11
Quatrième point : y a-t-il un capitalisme ou des capitalismes?	12
Cinquième point : y a-t-il une Alternative ou des alternatives?	15
Sixième point : quels sont les fondements de ce «modèle universel réaliste»?	16
Septième point : quelles sont les limites du modèle?	17
4. L'État social au Nord : par où passe le renouvellement?	19
4.1. Par une économie régulée, plurielle et branchée sur le développement de nouveaux services collectifs	19
4.2 Le renouvellement de l'État social : l'expérience québécoise	20
4.3. Portée et limites des diverses voies de renouvellement de l'État social au Québec	23
5. Par où passe la construction d'un État social au Sud ?	25
5.1. Les différences entre les sociétés du Nord et celles du Sud	25
5.2. Par les gouvernements locaux	27
5.3. Par le développement de l'intérieur qui mise sur l'économie populaire et l'économie sociale	31
5.4. Par la coopération internationale décentralisée	33
En guise de conclusion	33
Bibliographie	35

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Trois approches du rôle social de l'État et des services publics	6
TABLEAU 2 : Sociétés dites développées (pays du Nord)	17
TABLEAU 3 : Comparaison des sociétés du Nord et du Sud	26

**Économie sociale et politiques publiques :
la question du renouvellement de l'État social au Nord
et de sa construction au Sud**
par Louis Favreau¹

Plusieurs réseaux internationaux de recherche travaillant dans une perspective Nord-Sud et Sud-Sud s'interrogent de plus en plus sur la question de l'État, plus spécifiquement sur la construction de l'État social dans les pays du Sud et sur la question du renouvellement de l'État social au Nord. L'État social dans les sociétés du Nord, parachevé à la fin de la dernière guerre, s'est appuyé sur trois piliers : le développement d'un important service public (éducation, santé, infrastructures...), une fiscalité redistributive de la richesse collective (aides sociales diverses, régimes collectifs de retraite...) et une action sur l'économie et l'emploi (politiques d'assurance emploi, d'insertion socio-professionnelle, de développement local et régional...). Cet État social est partiellement en crise puisqu'il laisse dans la précarité 20% à 25% de sa population active et exclue usagers et travailleurs des processus de production des services collectifs destinés aux communautés. Au Sud, la question de l'État social suscite encore plus de débats car l'économie de ces pays a été profondément précarisée par les ajustements structurels imposés par les institutions économiques internationales. Cette dégradation de l'activité économique a entraîné une déqualification des services publics, une crédibilité quasi-nulle de l'État tandis que l'économie populaire est devenue le moyen de survivre non seulement pour les pauvres, mais aussi pour les classes moyennes.

1. Pratiques économiques populaires et construction de l'État social : le questionnement actuel

Certaines recherches tendent à accréditer l'idée que le «local» et l'«international» sont les deux échelons qui comptent aujourd'hui. D'autres recherches récusent cependant cette disqualification du «national» et le considèrent toujours comme lieu central de l'action collective. Les travaux du réseau Création de richesse en contexte de précarité (CRCP) dans leurs conclusions, ont plutôt eu tendance jusqu'à maintenant à affirmer que les initiatives économiques populaires donnent leur pleine mesure dans le cadre d'un État partenaire de la société civile à partir d'espaces permettant de développer une économie plurielle dans laquelle d'autres composantes que l'économie

¹ Ce texte a servi de base à notre exposé dans le cadre du Forum social mondial à Porto Alegre en janvier dernier (2005). La séance de travail du FSM était organisée par le RIPESS (dont le siège social est présentement à Dakar au Sénégal) et le GRESP (Pérou) sur *L'économie sociale et les politiques publiques*.

marchande internationalisée peuvent avoir droit de cité, à savoir des initiatives et des réformes basées sur des croisements interactifs entre le marché, l'État et la société civile.

Mais ces pratiques populaires, dans un contexte de crise des États, ne constituent pas un tout homogène et ne peuvent être interprétées de la même façon dans tous les contextes : gestion de la pauvreté dans certains cas, contribution à l'élaboration de nouvelles politiques publiques dans d'autres, suppléance à défaut d'un État un tant soit peu consistant... En d'autres termes, il y a une différenciation marquée des rôles effectifs joués par les initiatives et par les États tant au Nord qu'au Sud. La comparaison Nord-Sud et Sud-Sud, rendue possible dans notre réseau étant donné son caractère international, peut permettre de pousser plus loin la réflexion collective à ce propos notamment sur les conditions de construction d'un État social au Sud.

Dans cette perspective, il convient de mettre à profit les nombreuses études de cas que nous sommes présentement à réaliser dans différents pays du Nord et du Sud (Fall et Favreau, 2003) en les mettant en perspective par rapport aux politiques publiques et plus largement par rapport à la construction ou au renouvellement d'un État social. Nous avons surtout travaillé jusqu'à maintenant par **démarche inductive** autour de questions au **niveau mezzo et micro** : quelles sont les expériences populaires (d'économie sociale, de développement local et régional...) de cohabitation active les plus significatives avec les pouvoirs publics (locaux, régionaux ou nationaux)? Quelles ont été leurs conditions d'émergence et quelles sont les conditions susceptibles d'assurer leur pérennité? Quelle est la contribution (forces et faiblesses) des ONGD, celle de la coopération internationale décentralisée? La co-production de services collectifs est-elle une utopie mobilisatrice dans les communautés locales? Nous en avons rendu compte dans deux ouvrages (Favreau, Fall et Larose, 2004 et Fall, Favreau et Larose, 2004).

Notre démarche actuelle, tout en poursuivant celle que nous avons commencée dans une dizaine de pays, entend ici utiliser une **démarche plus déductive** en posant des questions qui relèvent davantage du **niveau macro** : en premier lieu, qu'est-ce qu'un État social dans l'univers capitaliste qui est le nôtre? Quels sont ces fondements? N'y a-t-il qu'un capitalisme universel ou des capitalismes sachant que, dans une société donnée, l'État peut peser pour 50% du PIB comme c'est le cas du Danemark ou pour 30% comme c'est le cas aux États-Unis? Peut-on parler d'une Alternative au capitalisme ou des alternatives au sein des capitalismes? Comment et à quelles conditions les initiatives économiques populaires contribuent-elles à la construction d'un État social? Un État social est-il possible dans un seul pays et à quelles conditions? Quel rôle

joue les institutions internationales, les «économiques» (FMI, OMC, Banque Mondiale) et les «sociales» (OIT, UNESCO, PNUD...) dans le développement d'une mondialisation équitable? Quelle contribution ont - ont eu - les mouvements sociaux dans la construction d'États sociaux? Par delà le souhaitable, quels sont les possibles qui se dessinent à cet égard?

Sans prétendre couvrir l'ensemble des questions soulevées, le présent texte compte offrir une première contribution à cette question si brûlante d'actualité² : **la construction de l'État social** dans les pays du **Sud** et la question du **renouvellement de l'État social** au **Nord** : une utopie? Si oui, une utopie mobilisatrice ou non?

2. Le rôle de l'État dans le développement social: trois approches

Depuis plus de deux décennies, bien que limitées dans leur impact, des initiatives innovatrices ont émergé et des politiques publiques commencent à prendre acte. En plus des initiatives propres à certaines régions ou communautés locales comme il est permis d'en voir ici ou là (la commune de Saint-Louis au Sénégal, les communautés villageoises au Mali, Porto Alegre au Brésil, le parc industriel de Villa el Salvador au Pérou...), le Québec en Amérique du Nord, le Mali en Afrique de l'Ouest³ ou le Brésil de Lula peuvent aussi être vus comme des laboratoires originaux de recherche de nouvelles voies, grâce à quelques innovations institutionnelles témoignant de la possibilité de nouvelles passerelles entre la société civile, l'État et le marché en dépit de dérives toujours possibles.

L'essor de ces pratiques dans un contexte de reconfiguration d'un État en crise ne constitue sans doute pas un tout homogène et ne peut être interprété de la même façon par tous. Il n'en demeure pas moins que les mouvements sociaux dans plusieurs domaines ont été capables au fil des ans d'obtenir une certaine reconnaissance sociale et politique pour ces initiatives, leur permettant d'occuper une place dans certains lieux décisionnels, d'avoir un financement récurrent, d'avoir un rôle proactif dans certaines politiques publiques, etc.

² Ce Cahier se veut un premier essai de comparaison sur l'État social au Nord et au Sud en vue du colloque que le réseau CRCP organise à Dakar en novembre prochain.

³ La naissance d'une troisième république en 1992 avec un gouvernement démocratiquement élu et un projet majeur de décentralisation des pouvoirs au niveau local et régional : en 2000, les 11,000 villages du pays sont regroupés en 700 communes rurales disposant de conseils communaux élus au suffrage universel dans chacune d'elles (Giles et Mariko dans Favreau, Larose et Fall, 2004 ; Sanogo dans Fall, Favreaau et Larose, 2004).

Pour nous, cette régulation misant sur le trinôme État, marché, société civile peut être une des clés pour le renouvellement ou la construction d'un État social. Ici, la synergie ne se fait plus à deux (le marché et l'État) mais à trois (marché, État et associations). La question devient moins celle du plus ou moins d'État et davantage celle de la qualité démocratique de l'action de l'État et de la capacité de **cohabitation active des institutions publiques** avec leurs **partenaires** dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux services collectifs pour les populations. En d'autres termes, cette qualité dépend pour une bonne part de la capacité des pouvoirs publics à se laisser interpeller par des initiatives issues des communautés et des régions et à accepter de décentraliser, de co-produire des services collectifs et de co-habiter dans le cadre de nouvelles institutions de gouvernance démocratique. Pour clarifier notre propos, nous dégagons ici trois approches du rôle social de l'État et des services publics : l'approche néolibérale, l'approche étatiste ou développementiste, l'approche démocratique partenariale.

TABLEAU 1 : Trois approches du rôle social de l'État et des services publics

Développement économique et social	Rôle de l'État dans l'approche néolibérale	Le rôle de l'État dans l'approche social-étatiste ou développementiste	Le rôle de l'État dans l'approche démocratique partenariale
Rôle de l'État et des services publics	Les services collectifs par le réseau public sont subsidiaires. Séparation de l'économique et du social	État central prédominant dans le développement de services collectifs	L'État soutient le développement de l'intérieur; il existe une collaboration active entre partenaires; nouvelle liaison de l'économique et du social
Rôle du marché	Le marché est prédominant : développement économique extraverti; développement social, résultat de la capacité du marché	Entreprises et services collectifs publics façonnent le marché	Le privé joue un rôle complémentaire. Les services collectifs sont mixtes (public, d'économie sociale et privés...) et coordonnés au plan national mais décentralisés

Rôle des associations et de la société civile	Gestion sociale de la pauvreté par programmes ciblés par l'État pour assumer les effets négatifs du marché	Rôle complémentaire mais subalterne des associations au développement de services collectifs	Construction conjointe de l'offre et de la demande de services collectifs. Coproductio n et codécision
Rôle des citoyens	Citoyens consommateurs	citoyens usagers des services	Citoyens co-producteurs des services et acteurs collectifs de développement

Typologie inspirée des travaux de Lévesque (2004) et de Vaillancourt (1998)

Mais comme le dit Lévesque (2004), dans le dernier cas de figure, le modèle démocratique partenarial, suppose une forte mobilisation des diverses composantes de la société civile. Il ne peut se réaliser sans le développement d'institutions appropriées que seul l'État, en dernière instance, peut mettre en place, ce qui commande, pour qu'il soit interpellé, un fort investissement dans la démocratie délibérative. Ce modèle combine en effet la démocratie représentative des élus avec la démocratie sociale des organisations constituées en «contre-pouvoirs» et la démocratie délibérative dans laquelle les médias et les associations citoyennes occupent une part importante de l'espace public de dialogue social. Il forme sans doute le modèle de référence de la plupart des mouvements sociaux (Larose, 2004).

3. État social : les questions de départ essentielles

Mais qu'est-ce qu'un État social ? Susan George, politologue et vice-présidente d'ATTAC-France⁴, dans une entrevue accordée à la revue française Politis (#790, 26 février 2004) disait ceci :

Ce n'est peut-être pas révolutionnaire, mais je trouve que le modèle européen du «welfare state» tel qu'il a été imaginé dans les années 1930, puis après la guerre, serait un modèle plus qu'acceptable pour le monde entier. Il n'est pas réalisé, y compris chez nous, mais, dans l'idéal, il est fondé sur le concept de

⁴ Susan George est une des grandes figures du mouvement altermondialiste. Elle est l'auteure de plusieurs ouvrages dont le dernier est un essai intitulé «Un autre monde est possible si...» chez Fayard (2004).

solidarité intergénérationnelle, de résolution des conflits sur la base du droit et de la négociation, de service public. Je préfère traduire «welfare state» par « État du bien-être » plutôt que par «État providence », car c'est un État qui essaie de faire en sorte qu'on n'ait pas constamment, individuellement, peur du chômage, de la vieillesse, de la maladie, de ne pas pouvoir correctement éduquer ses enfants. Le modèle européen a été une tentative d'instaurer ce type de relations entre le citoyen et l'État. Il serait un modèle universel réaliste. Le monde est assez riche pour le faire.

À notre avis, cette position mérite d'être débattue et commentée point par point, car on y retrace remarquablement bien l'essentiel de ce qu'est l'État social. Cette position a cependant beaucoup de coordonnées implicites qu'il nous faut identifier et sous-peser.

Premier point : l'émergence de l'État social dans les années 30, de quelle innovation s'agit-il?

Le premier point à notre avis a trait aux conditions d'émergence de l'État social. Le 20^{ème} siècle a vu surgir un «New Deal» entre le capitalisme et le mouvement ouvrier, ouvrant ainsi une série de compromis qui ont sorti les pays du Nord du capitalisme sauvage aux bénéfices de régulations sociales qui ont transformé la condition ouvrière en condition salariale permettant à tous les travailleurs de disposer de la citoyenneté, avec les pleins droits que cela confère, et d'une protection sociale de base universelle. Il convient de réfléchir là-dessus un moment parce que dans le mouvement altermondialiste, plusieurs intellectuels pensent que cette émergence au 20^e siècle pourrait servir de point d'appui pour faire progresser une nouvelle utopie, celle d'un New Deal écologique au 21^e siècle⁵.

L'État social a émergé de la crise des années 30 et de la deuxième guerre mondiale en Europe. La guerre, les migrations internes, l'urbanisation rapide, la transformation des modes de production vont amplifier la crise des liens communautaires traditionnels de la famille, du voisinage, de l'école, de l'Église. Les mouvements sociaux (mouvement syndical, mouvement coopératif, mouvements politiques de gauche) vont cependant être appelés à traduire l'ensemble des problèmes de la crise en propositions et en revendications de droits sociaux, économiques et culturels. L'État est alors tenu de répondre au moins en partie à ces nouvelles demandes sociales. L'État national se fait État social. Le champ des politiques publiques s'élargit (Senarclens, 2003) et devient «protecteur» des familles en matière de risques de chômage, de maladie, d'accidents, de patrimoine des ménages (avec les retraites) à partir des impôts sur le revenu et le

⁵ Voir à ce propos l'entrevue d'A.Lipietz dans *Alternatives économiques* (numéro 63, hors série, p. 50 à 52).

développement des cotisations sociales qui introduisent l'assurance santé, l'assurance chômage, etc... L'État social de cette période émergente, c'est aussi la promotion de l'égalité des chances par l'éducation et la culture et l'intervention de l'État dans l'économie sous l'influence de la pensée de Keynes (investissements publics dans le développement de l'économie, planification, nationalisations...). Les mutuelles et les coopératives sont loin d'être étrangères à ce développement. Les mutuelles d'assurances sont partie prenante de cette socialisation des risques en cogérant les régimes publics émergents tandis que des coopératives d'épargne et de crédit vont participer au développement des communautés locales et des régions.

C'est ce modèle de développement que l'ONU reprend à son compte pour les pays du Sud, l'ONU dont le leadership dans la gouvernance mondiale émerge avec force après la guerre afin que les conflits entre États ne se règlent plus par les armes mais bien par la négociation. Mais le problème qui se pose : ce «modèle» est-il exportable au Sud?

Deuxième point : ce modèle d'État social peut-il être une référence pour toute la planète?

Modèle exportable? Les économistes du développement présents dans différentes institutions de l'ONU disent oui : il existe une dépendance commerciale, technologique et financière des pays du Sud à l'égard des pays du Nord et le sous-développement est identifié comme le résultat d'un environnement international systématiquement défavorable lié à une domination du Nord sur le Sud. Bref le Sud s'insère dans l'économie mondiale mais selon une division internationale où il est presque toujours perdant. Une conclusion s'impose : ne comptons que sur nos propres moyens. Le modèle «développementiste» est né. Des pays du Sud misent alors sur leur propre développement par 1) l'accumulation de capital à partir d'un surplus agricole ; 2) l'utilisation de ce surplus pour l'industrialisation ; 3) la planification par l'État des activités économiques stratégiques pour coordonner l'ensemble des secteurs ; 4) le soutien d'une aide étrangère qui laisse suffisamment de marge de manœuvre puisqu'il est possible de tabler sur la concurrence entre les deux grands blocs, l'Union soviétique et les États-Unis.

Pendant 20 ans (1960-1980), cette perspective fera long feu à la faveur de la montée des mouvements de libération nationale. Des économistes tels Perroux, Myrdal et Hirschman feront cependant les constats suivants à la fin de ces deux décennies :

- 1) les paysans continuent d'être surexploités par une bourgeoisie agro-exportatrice (grands propriétaires terriens), laquelle, au plan politique, soutient pendant toutes les années 70 et

une partie des années 80 des régimes autoritaires voir des dictatures militaires pour empêcher toute réforme agraire. C'est le tout à l'exportation.

- 2) là où il y a développement, c'est un mal-développement car il n'encourage, dans la plupart des cas, que la mono-industrialisation.
- 3) on assiste à l'endettement progressif des États : les investissements de l'industrialisation nationale ne réussissent pas à générer des surplus suffisants pour payer la dette qui en découlent (pour l'achat, par exemple, de biens d'équipement) de même que les coûts des armements en provenance de pays du Nord.
- 4) on assiste à des migrations massives vers les villes car la plupart des paysans vivent dans un noyau d'étranglement : la sur-exploitation au plan économique les confine à la pauvreté et la répression des dictatures affaiblissent considérablement leurs capacités de mobilisation sociale.

Ce modèle a donc fini par échouer, d'autant plus qu'au plan politique, quelques années plus tard, la chute de l'empire soviétique vient complètement bouleverser la donne en ne fournissant plus la marge de manoeuvre initiale.

Aujourd'hui, imposer des règles de caractère public aux multinationales et aux institutions financières dans le Sud - comme il a été possible de le faire dans une certaine mesure avant 1990 et comme cela s'est réalisé dans les pays du Nord - est évidemment ce que les mouvements sociaux, tant du Nord que du Sud, souhaitent depuis des décennies. Ce qui reviendrait à dire, selon eux, que le modèle de l'État social peut et doit se diffuser à l'échelle de la planète. Mais cela suppose une gouvernance mondiale très forte. Souhaitable sans doute. Possible? Peut-être improbable car les obstacles qui se présentent sur la route pour transposer cet État social du Nord dans les sociétés du Sud sont nombreux et puissants. Obstacle majeur et de premier ordre : l'ampleur des inégalités entre le Nord et le Sud rend les compromis entre pays du Nord et pays du Sud très difficiles. Or, la coopération du Nord dans un tel combat est indispensable. C'est que la **contradiction majeure** à laquelle nous faisons face est, d'un côté, une **interdépendance croissante entre les sociétés** et, de l'autre, un **vide d'intégration sociale mondiale** (Badie, 2004). Mais ne faisons pas dire à Susan George ce qu'elle ne dit pas.

En fait pour elle, ce «modèle» peut servir, non pas au sens normatif de ce terme, mais au sens de référence à l'échelle de la planète **pour illustrer qu'il y a des sociétés et des périodes de l'histoire récente qui traduisent mieux que d'autres un certain nombre d'aspirations**

portées par les populations. C'est ce que la «société civile internationale» tente d'exprimer à travers ces actions et ces débats dans le cadre des Forums sociaux mondiaux depuis 2001: le développement d'États sociaux permettant à chacun et chacune de ne plus avoir peur du chômage, de ne plus avoir peur de vieillir dans la pauvreté et l'isolement, de pouvoir envoyer ses enfants aussi longtemps que possible à l'école, de ne plus s'inquiéter d'avoir à se départir de ses biens les plus précieux si une maladie grave frappe à la porte, etc. Mais s'il est improbable à l'échelle mondiale à cette étape-ci de notre histoire, il l'est peut-être à l'échelle nationale dans un certain nombre de pays du Sud où certains obstacles ont été levés : l'Afrique du Sud de Mandela et le Brésil de Lula ne sont-ils pas de ces pays où le vent a soufflé dans cette direction!

Troisième point : ce modèle est-il révolutionnaire?

«Ce modèle n'est pas révolutionnaire...». L'affirmation de Susan George paraît banale à première vue mais elle ne l'est pas. Pourquoi? Parce que Susan George s'adresse, sur cet aspect du modèle, à l'extrême gauche très visible au sein du mouvement altermondialiste (surtout en Europe). La question soulevée est récurrente : quelle est l'alternative au capitalisme? Or, si on pousse plus loin l'affirmation de Susan George sur «ce modèle universel réaliste», on doit déduire que l'État dans les sociétés démocratiques n'est pas un ennemi mais plutôt un adversaire. S'il était un ennemi, nous serions assez rapidement conduits à envisager des moyens violents de le contraindre puisque nous sous-entendons ainsi qu'il fonctionne d'abord et avant tout à la répression des classes populaires plutôt qu'à la redistribution de la richesse⁶.

Cette idée de faire face à des adversaires plutôt qu'à des ennemis ne signifie nullement que nous travaillons paisiblement en démocratie. Les sociétés démocratiques sont faites de pouvoirs et de contre-pouvoirs, de mouvements et d'institutions. Il y a donc en permanence des rapports de force entre les différentes composantes de ces sociétés sur des enjeux de développement économique et social : plus ou moins de services publics, plus ou moins de régulations imposées aux initiatives des entreprises marchandes, plus ou moins de soutien aux organisations de la société civile tels les syndicats, les coopératives, les associations..., plus ou moins d'influence des gens d'affaires ou des mouvements sociaux...

⁶ Les jeunes dans les conférences que je donne ici ou là, face à la mondialisation néolibérale et aux injustices de ce monde, posent toujours cette question de la violence, parce qu'ils ont en tête les manifestations auxquelles ils ont participé et à la répression à laquelle ils ont été confrontés. Les grèves longues et dures posent la même question aux travailleurs syndiqués.

L'option du mouvement altermondialiste, en dépit de sa très grande diversité, a été de choisir les moyens démocratiques de lutte. Il s'affirme contre le terrorisme : «Nous sommes contre le terrorisme. L'argumentaire du Forum social mondial est politique. Il s'agit du pouvoir citoyen...» dit Hadad, président du regroupement des ONG brésiliennes (ABONG) et fondateur du FSM⁷.

Susan George est du même avis : «Partout où nous apparaissions, il nous faut à mon avis nous déclarer sans équivoque mouvement non-violent...le «capitalisme» n'est que trop heureux de nous voir faire des erreurs stratégiques grossières qui sont invariablement grossies à la télévision et qui attirent de la sympathie pour nos adversaires tout en nous isolant, nous, des personnes qui pourraient être nos alliés. Il ne nous sera jamais possible d'attirer les personnes plus âgées, les familles avec enfants...Protester, oui, mais en même temps il nous faut proposer...» (allocution au Forum social mondial de Porto Alegre le 15 janvier 2001).

Poser à une échelle plus large, celle du terrorisme international, la lutte contre les régressions guerrières ne concerne pas que les guerres impériales ou néocoloniales, les guerres économiques de grands États et des multinationales, «elle concerne aussi les formes autoritaires et violentes qui persistent dans certains courants anti-capitalistes ou anti-américains» (Viveret, 2003 dans Collectif : 25-26). Bref, le choix essentiel qu'ont fait les fondateurs et les dirigeants du Forum social mondial, expression cardinale de ce mouvement citoyen international, c'est celui de la non-violence active⁸. «Nous avons le droit de nous indigner devant des situations inacceptables d'injustice...Nous n'avons cependant pas le droit d'imposer aux autres notre manière de voir...Ce qui fait la différence...c'est ce respect de la diversité dans les niveaux de conscience...La seule radicalité acceptable sur le chemin où nous nous trouvons est celle de la démocratie» (Chico Whitaker, 2003 dans Collectif : 102-103)⁹.

Quatrième point : y a-t-il un capitalisme ou des capitalismes?

Nombre de mouvements sociaux et le mouvement altermondialiste à sa suite tiennent sur le capitalisme un discours au singulier. Est-ce exact? Non, il n'y a pas un seul capitalisme mais des capitalismes affirme d'entrée de jeu le politologue Généreux (1999). Le politologue canadien Hall et son collègue Soskice confirment en le démontrant dans leur dernier ouvrage sur la variété

⁷ Entrevue accordée à Recto Verso (mars-avril 2002, p.16).

⁸ Pour un approfondissement du concept, voir Muller (1981).

⁹ Chico Whitaker est un autre fondateur du FSM. Il est président de la Commission brésilienne Justice et Paix.

des capitalismes (Hall et Soskice, 2001). Cet ouvrage distingue les «économies de marché libérales» où les relations de marché concurrentielles prévalent par rapport aux «économies de marché coordonnées», où l'accent est mis sur les institutions publiques de régulation. Ces dernières étant celles auxquelles nous faisons référence lorsqu'il s'agit du déploiement de l'État social dans son sens le plus fort : intervention plus marquée de l'État dans l'organisation de la société, présence active de la société civile (syndicats, entreprises collectives, mouvement associatif, mouvement des femmes...), extension continue du champ des politiques publiques (environnement...)... Bref, c'est l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas, le Danemark par rapport aux États-Unis, à la Grande-Bretagne, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande par exemple. Autrement dit, les rapports de force entre le monde capitaliste et le mouvement ouvrier, on en est arrivé, par des luttes sociales, à «civiliser le capital» en quelque sorte mais à des degrés fort divers¹⁰. D'où par exemple que dans une société donnée, l'État peut peser pour 50% du PIB ou pour 25%. Différence majeure puisque la logique du non-marchand occupe une place beaucoup plus importante dans un cas que dans l'autre.

La pression des mouvements sociaux organisés a fait historiquement ses preuves : le volume de l'État ne pesait que pour 10% du PIB au début du 20^e siècle, pour 30% au début des années 50 et pour près de 50% dans un certain nombre de pays (ceux à économie de marché coordonnée) en 2000. Elle a fait notamment ses preuves dans les pays scandinaves où les dépenses courantes des administrations publiques comptent pour 55,3% contre 32,7 pour les États-Unis. La différence est énorme : autrement dit, le rôle de l'État joue pour plus de la moitié du PIB dans un cas et pour moins d'un tiers dans l'autre, laissant sur la brèche, dans le cas américain, plus de 40 millions de ses citoyens fragilisés dans leur patrimoine familial par l'absence de service public universel en matière de santé et de services sociaux. Ce n'est pas un hasard : aux États-Unis, le service public y est minimal, le syndicalisme y est généralement faible, le mouvement associatif en partie sous tutelle des Églises de droite¹¹ et l'économie sociale relativement marginale.

Au Québec, l'État pèse pour 48,6% (au Canada pour 42,8%) car il intervient fortement dans l'éducation, la santé, les services sociaux, l'accès aux médicaments... Sans compter que nous

¹⁰ À noter ici que «civiliser le capital» n'est pas là un objectif à atteindre en soi mais le résultat d'une action collective, toujours inscrite, par définition, dans un rapport de force.

¹¹ Voir à ce propos S.Fath (2004), *Le protestantisme évangélique, un christianisme de conversion*. Éditions Brépols, Paris. Voir aussi l'enquête du Nouvel Observateur (26 février 2004, p.6 à 17) : «Évangéliques, les croisés de l'Apocalypse». Les «Born Again Christians», marginaux il y a 50 ans, sont aujourd'hui 70 millions aux États-Unis seulement. La base sociale des républicains américains est en grande partie là, le président Bush étant un de ces «évangéliques» néoprotestants.

disposons d'un régime public de retraite et, avec Hydro-Québec, d'une équité territoriale en matière d'énergie pour nos maisons...

Dans la foulée des travaux de Gosta Esping-Andersen (1990), Saint-Arnaud et Bernard (2003) classent le Québec, dans l'ensemble des provinces canadiennes, quasi dans une classe à part se rapprochant nettement plus des régimes européens social-démocrates que des régimes «ultralibéraux» comme les États-Unis et...l'Alberta. Les indicateurs sociaux utilisés pour comparer les régimes providentiels dans la recherche de Saint-Arnaud et Bernard sont les suivants : 1) les charges sociales assumées par l'État; 2) le % d'emploi dans l'administration publique; 3) les dépenses de santé et la proportion de dépenses publiques assumées dans ce domaine; 4) le taux de mortalité infantile; 5) les dépenses publiques en éducation pour produire des scientifiques et des techniciens; 6) le taux de chômage; 7) le taux de syndicalisation. Mis à part le chômage, en vertu de l'ensemble de ces indicateurs (6 des 7), le Québec a une cote plus élevée d'où qu'«on voit se profiler, sur fond de scène d'un régime providentiel libéral, un interventionnisme d'État qui évoque les pays du nord de l'Europe» (Bernard et Saint-Arnaud, 2005).

À la différence des États-Unis, le mouvement syndical québécois est numériquement et politiquement fort, le mouvement associatif activement présent sur l'ensemble du Québec depuis 40 ans en fournissant une batterie de services collectifs de proximité soutenus par un financement public...et depuis 20 ans, dans certains secteurs, un étatsisme qui cohabite activement avec les communautés locales et les régions...Sans compter une économie publique forte (Caisse de dépôt, SGF...) faisant relativement bon ménage avec l'économie sociale (Mouvement Desjardins, fonds de travailleurs...).

Ajoutons ici que cet ensemble de services collectifs est généralement perçu chez nous comme servant aux uns et aux autres. Ils sont tout aussi indispensables à la bonne marche des affaires qu'au bien-être des populations : la sécurité dans les quartiers des centre-villes, la qualification de la main-d'œuvre, l'état des routes et du transport collectif, le dynamisme des collèges et universités en matière de recherche et d'accompagnement de projets...rendent le territoire du Québec attractif pour des entreprises tout autant qu'ils comblent certaines aspirations des populations concernées. Que la fiscalité pèse plus lourd dans la balance – cas du Québec par rapport à l'Ontario dans certains domaines - n'amène pas le Québec à être moins attractif. Si la fiscalité québécoise est plus lourde, elle génère par contre des bénéfices plus importants

qu'ailleurs comme le démontrent Guay et Marceau (2004 : 67-68)¹². Il y a un fonds historique à cela : le Québec des 40 dernières années ne s'est pas développé d'abord grâce à l'entreprise privée mais grâce à sa «révolution tranquille» qui a été pour l'essentiel une intervention étatique doublée d'une cohabitation active avec l'économie sociale.

Une grande partie de l'économie monétaire de nos sociétés échappe donc à la stricte logique marchande (près de la moitié dans le cas du Québec). Et en dépit du discours néolibéral, la part des impôts progressent partout dans les pays de l'OCDE, c'est-à-dire le non-marchand : ces prélèvements obligatoires ont passé en moyenne de 31% à 37.3% du PIB entre 1975 et 2000 (Duval, 2004 : 22)¹³. Certes l'État se désengage mais il le fait surtout au plan économique (privatisations d'entreprises publiques par exemple). Au plan social, il n'a de cesse d'élargir ces champs d'intervention.

Cinquième point : y a-t-il une Alternative ou des alternatives?

Si on admet, en premier lieu, qu'il n'y a pas un seul capitalisme mais des capitalismes parce qu'il y a des différences sociales, économiques et politiques notables entre un pays comme le Danemark ou un pays comme les États-Unis, entre le Togo (sous dictature militaire depuis 40 ans) et le Mali (en régime démocratique et pluraliste depuis près de 15 ans), entre le Chili (pays fortement inégalitaire) et Costa-Rica... Si, en second lieu, on considère que le seul projet qui se soit présenté comme l'Alternative, le modèle communiste et la centralité de la collectivisation des moyens de production doublé d'un monopole du parti (le Parti communiste) sur l'ensemble de la société, a lamentablement échoué en URSS comme en Chine, à Cuba, au Vietnam ou en Corée du Nord et que personne ne prétend plus s'y référer sérieusement pour concevoir le renouvellement du développement et de la démocratie d'une société, **on en conclue qu'il n'y a pas une Alternative mais bien des alternatives**. La logique du «tout ou rien», du capitalisme unique ou de l'Alternative au capitalisme (avec un grand A), est erronée au plan du diagnostic en plus de nourrir l'impuissance et l'immobilisme. En revanche, la logique des alternatives nourrit les possibles, introduit des choix politiques et donc crée des espaces pour la transformation sociale. Explication.

¹²Guay et Marceau (2004), «Le Québec n'est pas le cancre économique qu'on dit» dans M.Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec 2005*, Fides, Montréal.

¹³Malheureusement, dans les pays du Sud, on ne peut en dire autant car celui-ci régres se dans la même période, pour les pays à moyens et bas revenus, de 20,1% à 18,9% (Duval, 2004). Nous y reviendrons.

C'est que la logique des alternatives nous autorise à agir dès maintenant sans penser que nous menons des actions purement palliatives, sans juger que la «véritable» action est réservée aux organisations et partis politiques se préparant à la conquête du pouvoir pour transformer de fond en comble la société. Chaque jour, nos sociétés font des choix qui vont dans un sens ou dans l'autre selon que la mobilisation sociale est plus ou moins forte, selon que la démocratie représentative, la délibérative et la sociale sont plus ou moins vivantes : conseils de quartier ou simples points de service des municipalités, garderies privées ou garderies inscrites dans une dynamique de service collectif (entreprises d'économie sociale avec financement public), soutien à des universités privées dans les grands centres urbains ou développement d'universités de caractère public à l'échelle du Québec et donc en région, financement privé des entreprises ou financement de nature collective du développement par des fonds syndicaux et/ou coopératifs, monopole de la presse privée ou soutien à la presse indépendante, maintien d'un service public d'hydro-électricité ou privatisation de ce service, législation du travail soutenant la syndicalisation ou la défavorisant, décentralisation ou non des services publics en région, etc.

En dernière instance, la propriété privée des moyens de production, publique (entreprises et services publics) et collective (coopératives, mutuelles et associations) se côtoient dans la cohabitation – faite, à des degrés divers, de fortes tensions et d'heureuses coopérations -. Ces choix quotidiens que nous pouvons faire, conduisent à des types de société qui diffèrent passablement tant du point de vue d'un développement équitable et durable que du point de vue de l'élargissement de la démocratie.

Sixième point : quels sont les fondements de ce «modèle universel réaliste»?

Ce «modèle universel réaliste» a des fondements collectifs : solidarité intergénérationnelle, résolutions des conflits par la négociation et sur la base du droit, développement de services publics dans les communautés, etc. Comment cela se traduit-il concrètement? Par le rapport impôt-citoyenneté, par une fiscalité obtenue sur un financement librement consenti par ses citoyens, par un impôt qui est le prix que nous payons pour avoir des enseignants, des infirmières et des travailleurs sociaux, des routes, de l'électricité à faible coût, une collecte sélective des déchets, des espaces aménagés pour nos loisirs, des mesures en faveur de l'emploi des jeunes, en faveur de l'habitat coopératif et communautaire... Bref pour se donner des services collectifs dont certains sont publics et d'autres confiés à des entreprises de caractère collectif (coopératives et associations) qui reçoivent une mission de service public.

Autrement dit si l'impôt est le prix que l'on paie comme citoyens pour avoir des services collectifs, cet impôt est «une des plus hautes expressions de la citoyenneté et de la démocratie» (Généreux, 2003 : 108). Pourquoi? Parce que l'argent de nos impôts sert à financer des services publics accessibles à tous, à favoriser une certaine redistribution de la richesse et à agir sur l'économie et l'emploi.

Évidemment, l'usage que l'on fait de ces fonds publics doit être complété par un solide contrôle démocratique de ces derniers. C'est pourquoi ils sont en permanence auscultés afin de garantir leur utilité collective. C'est ce qui manque tragiquement dans nombre de pays du Sud. Ces derniers ne faisant cependant pas exception dans la mesure où dans le Nord, ce contrôle est parfois fort insatisfaisant (comme le démontre par exemple la question des commandites au sein de l'actuel gouvernement fédéral). Il n'en demeure pas moins que la société, parfois par un syndicat, parfois par les médias, parfois par une association de défense, parfois par un parti d'opposition, parfois...., finit par juger que telle dépense n'est pas conforme à l'intérêt général...Ce qui permet de faire naître de nouveaux correctifs.

Septième point : quelles sont les limites du modèle?

Les sociétés dites développées sont des sociétés généralement démocratiques, industrialisées, urbanisées, ayant une économie de marché forte, une certaine capacité concurrentielle au plan international et disposant d'un régime de protection sociale par l'intermédiaire d'un État social.

On peut les caractériser plus concrètement de la façon suivante : 1) une cohabitation de trois économies; 2) une fiscalité progressive doublée d'une protection sociale élevée; 3) des sociétés où le travail est majoritairement salarié et où existe un important patrimoine des ménages; 4) des mouvements sociaux fortement institués; 5) des conditions de vie qui dépassent de loin la seule subsistance pour la grande majorité de ces citoyens; 6) des régimes démocratiques (voir le tableau suivant).

TABLEAU 2 : Sociétés dites développées (pays du Nord)

Indicateurs de développement	État des lieux
1) l'état de l'économie	Cohabitation active entre trois économies : la marchande, la publique et l'associative. Économie mixte. De nombreux biens publics produits par des acteurs «privés» à but non lucratif

2) le rôle des États	États forts en dépit de la crise : 1) fonction de redistribution marquée (fiscalité et protection sociale tels l'assurance-santé; assurance chômage; des services sociaux, institutions d'éducation jusqu'à l'université); 2) cadre juridique et institutionnel des activités économiques; 3) production de biens et de services de base (infrastructures, éducation, santé, services publics...); 4) politique monétaire et budgétaire de régulation et pour le développement.
3) l'organisation sociale et le travail	Travail salarié prédominant (85% de la main d'œuvre); patrimoine des ménages (habitat; fonds de retraite; assurances...); législation du travail et organisations syndicales reconnues
4) les mouvements sociaux	Mouvements sociaux fortement institués (grandes organisations syndicales, grandes coopératives) appuyés sur un compromis entre le capital et le travail; mais aussi «nouveaux» mouvements sociaux (écologues, associatif, femmes...)
5) les conditions de vie	Selon l'IDH pour l'Europe et le Canada, un classement dans les 20 ou 25 pays les plus riches de la planète
6) L'état de la démocratie	Régimes démocratiques mis à l'épreuve du chômage; développement important d'institutions à tous les échelons (local, infrarégional, régional, national)

Ce modèle est-il en crise ? On pourrait le croire. Retenons d'abord qu'il a fonctionné avec une certaine réussite pendant près de 30 ans dans de nombreux pays du Nord (1945-1975) et que la crise qui l'a atteint n'affecte pas de façon cruciale ses principaux fondements : l'État s'est transformé mais n'est pas réduit au minimum car l'emploi dans la fonction publique n'a pas véritablement diminué, ni les régimes d'imposition non plus. Ils ont même fait progresser la part du non-marchand (entre le tiers et 55% du PIB sont des dépenses des administrations publiques). Mais ce «modèle universel réaliste» a aussi eu ces défauts que Susan George sous-estime sans doute un peu en ne les évoquant ici que de façon allusive affirmant qu'il n'est pas entièrement réalisé. En fait le défaut principal consiste dans la centralisation et la bureaucratisation de ces services, tendances fortes qui ont en partie exclu les usagers et les travailleurs de ces services publics. Autre défaut : les activités se concentrent dans les régions offrant le plus de ressources. Il y a donc une polarisation qui profite aux grandes métropoles (Veltz, 2000) de telle sorte que l'État parvient plus difficilement à assurer l'équilibre territorial.

C'est ce qui explique l'idée actuelle qui fait son chemin, celle de la **coproduction et de la cogestion de services collectifs**, coproduction et cogestion qui induisent qu'on se départisse de l'idée trop longtemps répandue d'un État qui serait le seul acteur du développement (l'étatisme et le développementisme). Cette coproduction qui va de pair avec une politique de décentralisation (où pouvoirs, champs de compétence et capacité financière sont transférés de l'État central aux régions).

Le non-marchand est important, soit! Mais gérer cette économie publique non concurrentielle est un défi de taille : l'engourdissement bureaucratique voire la dérive centralisatrice sont les risques souvent courus lorsqu'on confie tant de choses à la puissance publique. C'est bien pourquoi l'acteur public, face aux pressions diverses de la société, a commencé, dans la plupart des pays de l'OCDE, à s'associer deux types d'entreprises à qui il délègue en quelque sorte une mission de service public : l'entreprise privée (à but lucratif) et l'entreprise collective (coopératives, mutuelles et associations à but non lucratif).

Entre les deux, l'intérêt général nous semble mieux servi par des entreprises collectives étant donné les finalités sociales auxquelles elles souscrivent d'emblée dans leurs valeurs mais aussi dans leur mode d'organisation (leurs statuts) et dans la garantie patrimoniale de leur propriété (elles n'appartiennent pas à des propriétaires privés qui peuvent en disposer à leur guise mais plutôt au patrimoine de la nation). L'État se considère de moins en moins comme le seul acteur, le seul maître d'œuvre, bien qu'il en soit le principal organisateur en tant que régulateur en dernière instance car «le problème n'est plus seulement de gérer le risque maladie, le risque chômage, etc. Il devient nécessaire de gérer l'insertion» (Rosanvallon, 2002), c'est-à-dire la cohésion sociale et la participation citoyenne.

4. L'État social au Nord : par où passe le renouvellement?

4.1. Par une économie régulée, plurielle et branchée sur le développement de nouveaux services collectifs

Pour penser le renouvellement de l'État social, il ne suffit pas d'agir localement et de penser globalement. Il faut aussi agir globalement. Dans cette perspective, **l'idée d'un «New Deal écologique» pour le 21^e siècle** à l'échelle mondiale est pertinente (Lipietz, 1999). Mais cela implique beaucoup de choses, telle l'annulation de la dette des pays les plus pauvres, le développement sans précédent d'un commerce international de produits écologiquement sains

dont le commerce équitable est une amorce, la protection internationale de la biodiversité par un organisme international doté de pouvoirs afférents, etc. C'est évidemment un travail fort complexe et de longue haleine, car le changement ne peut venir que d'un seul coup et nécessite également qu'une majorité de pays agissent de concert. Ce défi est celui du nouveau siècle qui commence, siècle qui, même s'il s'annonce tragique, n'en demeure pas moins un siècle d'où pourrait surgir ce New Deal écologique, comme le 20^{ième} siècle a vu surgir un «New Deal» entre le capitalisme et le mouvement ouvrier.

Dans cette perspective, il faut aussi au plan national, une **économie plurielle** qui promeut d'autres modes de production que celui de l'entreprise capitaliste, une **économie régulée** qui soumet les entreprises à des normes et **un État** qui opère un retour à l'impôt progressif et au **développement de services collectifs** (publics ou d'économie sociale) pour favoriser l'égalité entre les groupes sociaux et entre les régions.

En fait les alternatives sont déjà là quand on observe la naissance de nouveaux espaces publics de proximité qui prennent forme comme les conseils de quartier au plan municipal; quand on voit les expérimentations de gouvernements locaux autour de politiques de budget participatif; quand on voit des partenariats entre associations, gouvernements locaux et PME autour d'enjeux de développement local et régional. Les alternatives sont déjà là aussi quand l'État local ou national crée des conditions facilitantes pour les initiatives coopératives ou associatives locales en matière de fiscalité; quand l'État crée un environnement favorable à l'entrepreneuriat par l'intermédiaire d'une formation adéquate de la main-d'œuvre, le développement d'un capital propre (fonds coopératif et régional comme chez Desjardins ou fonds de travailleurs comme à la FTQ depuis 1983 ou à la CSN depuis 1996)...Des alternatives concrètes sont bel et bien là pour soutenir les avancées d'une société misant davantage sur la coopération que sur la compétition, sur la solidarité entre générations plutôt que sur la réussite individuelle...Tout cela participe du renouvellement de l'État social.

4.2 Le renouvellement de l'État social : l'expérience québécoise

Des différentes études entreprises dont nous avons fait la synthèse dans l'ouvrage que nous avons commis avec des collègues en 2001¹⁴, il ressortait quatre grands constats :

- a) une nouvelle approche de développement local a émergé et a un nom : le développement local. Et une pratique qui a fait ses preuves, le «développement

¹⁴Comeau, Y., L. Favreau, B. Lévesque et M. Mendell (2001), *Emploi, Économie sociale et développement local: les nouvelles filières*. Ed. des Presses de l'Université du Québec, Québec.

économique communautaire». Avec les CDC, les CDÉC, les CLD, les SOLIDES et autres dispositifs de même nature, il est devenu plus difficile de dissocier l'intervention de développement social de celle du développement économique comme on le faisait couramment pendant la période des Trente glorieuses (1945-1975), période de l'État social première génération, alors que le développement social était pris en charge par l'État providence et que le développement économique relevait principalement de l'initiative de l'entreprise privée. Nos recherches à ce propos ont tendance à démontrer que, dans une certaine mesure, cette nouvelle génération d'organisations et quelques institutions un peu plus anciennes (CRD, CDR) ont stimulé l'économie québécoise dans un sens qui tient davantage compte de l'intérêt général et donc du croisement des deux dimensions, sociale et économique, du développement. Le développement local passe donc un peu plus par la conjugaison du développement économique et du développement social c'est-à-dire par des objectifs de création et de maintien d'emplois, de formation de la main d'œuvre, de développement de nouveaux services de proximité...

- b) la consolidation de la filière coopérative dans les années 85-95 et l'introduction d'une filière d'économie sociale dans le développement local et régional avec la réalisation d'un Sommet du gouvernement sur l'économie et l'emploi en 1996. Cette période a aussi permis d'accueillir la création de fonds de développement (Fonds de solidarité de la FTQ en 1983 et FONDATION de la CSN en 1996) pour le soutien au démarrage de même que la consolidation et l'expansion d'entreprises collectives ou de PME en région. Ce sont là des dispositifs de gestion de fonds et de soutien à des projets d'entreprises selon une logique relativement nouvelle misant sur la création d'emplois viables et de qualité et sur la consolidation du tissu socioéconomique des communautés (aménagement du territoire). Les CLD ou les SOLIDES sont des illustrations vivantes de ces organisations de développement local qui administrent des fonds qui ne sont pas consacrés uniquement à l'entreprise privée et qui offre en même temps un accompagnement de proximité.
- c) une approche de développement local concertée et partenariale a aussi favorisé le renouvellement du «modèle québécois de développement». Notre ouvrage tendait d'ailleurs à démontrer un certain rapprochement entre les divers organismes et institutions qui œuvrent au développement local et régional. Il semble qu'un nombre grandissant d'acteurs (et même de nouveaux acteurs économiques provenant d'organisations sociales) ont eu jusqu'à très récemment une volonté assez claire de travailler de concert, tant d'un point de vue financier que technique, autour d'enjeux

et de projets liés à la relance de communautés locales et au développement des régions¹⁵.

- d) le renforcement des territoires comme leviers de développement par l'élaboration de planifications stratégiques régionales et locales concertées confirmait que de plus en plus d'acteurs privilégiaient des logiques de développement transversales plutôt que des logiques surtout par programmes ou par population cible. Le territoire serait en passe de redevenir une base plus importante de mobilisation des divers acteurs avec l'arrivée de ces nouveaux dispositifs de développement local.

Comment ces initiatives ont-ils considéré globalement leurs rapports à l'État? La question peut se répondre à la manière dont Clément Guimond, directeur de la Caisse d'économie Desjardins y répondait lors d'un Colloque du CIRIEC (2000) en s'appuyant sur l'expérience d'accompagnement et d'appui financier que la Caisse fournissait alors depuis plus de 10 ans à quelques 200 entreprises d'économie sociale :

- 1) l'État par ses programmes est un support essentiel comme ce fut le cas de coopératives d'habitation, de coopératives de travail et d'entreprises sociales de caractère culturel ;
- 2) la réglementation publique, lorsqu'elle est branchée sur des intérêts collectifs, est fort utile comme ce fut le cas des services ambulanciers dans plusieurs régions. Et de rappeler que les syndicats ont revendiqué et obtenu que l'État normalise et professionnalise ces services, ce qui a permis leur insertion dans l'univers de l'économie sociale et a fait fuir les «money makers » ;
- 3) enfin, la reconnaissance par l'État des initiatives de la société civile donne droit à des espaces protégés. Il n'y a pas là, disait-il, de concurrence déloyale mais bien équité quand il s'agit de services définis comme étant d'intérêt collectif tels la petite enfance, la protection de l'environnement, l'aide domestique, les services funéraires, la gestion intégrée des forêts, etc.

Au moment où la redéfinition des rapports entre l'«économique» et le «social» est à l'ordre du jour dans nombre de pays, un des dangers qui menacent ces initiatives qui ne sont pas le propre du Québec, c'est d'être enclavées comme expérimentations et d'être, à la longue, marginalisées.

¹⁵ Mentionnons cependant que la «néo corporatisation» du social est une réalité qui guette ces partenariats : participation non critique aux instances publiques de concertation, affaiblissement de la mobilisation des communautés, professionnalisation bureaucratitante des nouvelles organisations et institutions.

On comprend dès lors l'importance d'examiner les différents scénarios de généralisation de ces initiatives. Trois voies différentes s'offrent à nous :

- 1) la création de nouvelles politiques publiques : ce fut le cas des CLSC dans les années 70-80 (Favreau et Hurtubise, 1993) et celui des CLD à la fin des années 90 (Comeau et alii, 2001)
- 2) la cohabitation active de l'État et des associations : c'est là l'itinéraire des organisations communautaires de base au Québec depuis 1960 jusqu'à aujourd'hui (Favreau, 2002; Favreau 1989)
- 3) le partenariat de l'État avec les communautés locales et les régions : c'est notamment l'expérience des CDÉC (Favreau et Lévesque, 1996) et des CRD (Proulx, 1998)

4.3. Portée et limites des diverses voies de renouvellement de l'État social au Québec

La première voie est celle de l'**étatisation** d'innovations venues des communautés : un service public de santé et de services communautaires (CLSC) ou un service public de développement local (CLD) à l'échelle de tout le Québec. Une grande partie de l'innovation sociale a pu être conservée jusqu'à l'an 2000 dans le cas des CLSC et de 1998 jusqu'à 2004 dans le cas des CLD. Les pouvoirs publics acceptent, cela va un peu de soi, d'implanter ce type de service collectif à l'échelle de tout le territoire (accessibilité universelle et gratuité du service) à condition d'en prendre le contrôle. Conformément au fonctionnement public traditionnel, cette voie a cependant l'inconvénient de frayer en permanence avec la standardisation et donc de négliger de prendre suffisamment en compte les différences d'une collectivité à l'autre.

La deuxième voie, celle de l'**autonomie d'intervention des associations combinée à un financement public**. Comparativement à l'étatisation, cette voie a l'avantage de maintenir le contrôle par les citoyens au niveau local et de rendre possible une forte mobilisation des acteurs. En revanche, même si ces associations se sont généralisées à l'ensemble du Québec, elles sont nettement insuffisantes pour répondre à la demande. De plus, le financement partiel se fait en grande partie aux dépens des employés qui sont moins bien payés que ceux du secteur public.

Enfin, la dernière voie, celle du **partenariat négocié entre l'État et les communautés**. En général, c'est sur la base d'un contrat au niveau local que sont définis le financement et la nature des services offerts. En deuxième lieu, les partenaires peuvent être multiples et mettre à contribution le patronat, les syndicats et des associations citoyennes locales. En troisième lieu,

ces dispositifs locaux conservent leur autonomie, mais les conditions résultant du partenariat sont plus ou moins favorables selon la reconnaissance sociale de ces pratiques et la force du réseau d'alliances tissées localement. Si cette forme d'intervention permet de prendre des distances vis-à-vis le contrôle des agences centralisées de l'État et donc de conserver un apport local fort à l'innovation, elle exige tout de même que l'État définisse un minimum de règles du jeu et que les partenaires locaux soient ouverts à la concertation.

Au regard du renouvellement d'un État social, on peut faire l'hypothèse que ces trois voies tendent à s'inscrire dans une trajectoire autre que celle du néolibéralisme où l'on s'en remet exclusivement au marché pour assurer le bon fonctionnement de la société.

Par ailleurs si l'on se situe dans la perspective d'un renouvellement de l'État social, il faut d'abord reconnaître l'échec ou, tout au moins, les limites de l'ancien modèle étatique sur la question de la participation citoyenne. C'est pourquoi **le renouvellement de l'État social est basé sur la coproduction de services collectifs** qui fait appel à de nouveaux acteurs, à de nouveaux rapports sociaux (et, par conséquent, à de nouveaux enjeux) et à de nouveaux rapports à l'espace, au territoire. Pour que ces partenariats ne tombent pas dans le paternalisme, il faut qu'ils soient négociés.

Comme l'expérience québécoise le révèle, même si l'État national demeure le principal lieu d'institutionnalisation et de définition des règles institutionnelles, l'espace national n'est plus le seul espace de référence. La région, le local, le quartier, le village se sont en quelque sorte affirmés comme espaces pertinents d'action et de référence par l'intervention de ces acteurs nouveaux.

De plus dans le contexte des 20 dernières années (1985-2005), les mouvements sociaux locaux sont devenus des acteurs sociaux en partie incontournables. Ces initiatives ont rendu encore plus manifeste le fait que la grande entreprise, la PME et l'État national ne sont pas les seuls lieux de création de richesse et de citoyenneté active.

Enfin, indiquons que le manque de prise sur les grandes politiques macroéconomiques n'a pas empêché nombre d'organisations d'agir avec les moyens du bord. Agir avec les moyens dont on dispose et agir dès maintenant sans attendre la grande politique, c'est aussi ce que ces initiatives révèlent en contribuant à modifier dès aujourd'hui l'État social.

5. Par où passe la construction d'un État social au Sud ?

5.1. Les différences entre les sociétés du Nord et celles du Sud

La majeure partie des sociétés du Sud est restée à l'écart du progrès économique et social tel qu'on l'a vu se faire au Nord (régimes collectifs de retraite, avancée des nouvelles technologies des communications, de l'éducation supérieure...). Si les années 70 avaient fait surgir un espoir avec le projet d'un «nouvel ordre économique mondial» qui postulait l'importante responsabilité du Nord à l'égard du Sud étant donné l'histoire antérieure des rapports Nord-Sud faite de colonisation et de mise à profit de positions dominantes sur le marché international, les années 80 et 90 voient le développement des sociétés du Sud glisser progressivement vers leur propre responsabilité. Chaque pays devient responsable de son développement, ce qui revient à dire dans le contexte de cette période, accepter les conditionnalités du FMI et de la Banque mondiale pour bénéficier d'un soutien international ou mourir à petit feu. L'échec de cette politique d'ajustement structurel deviendra assez rapidement visible au plan social, relèguera la croissance à des poches de modernité ici et là et favorisera la croissance mais sans le développement. Cela n'excuse pas les incompétences et les régimes autoritaires de nombreuses sociétés du Sud, mais le résultat global est catastrophique. Le Rapport annuel du PNUD sur le développement humain, depuis près de 15 ans, nous le rappelle assez fortement.

En fait il y a une triple impasse à l'échelle internationale, qui est surtout l'impasse des sociétés du Sud : 1) celui de marchés déficients, de crises financières à répétition et d'économies de plus en plus vulnérables à la criminalisation; 2) celui du chômage à grande échelle et des revenus à peine suffisants pour assurer la survie quotidienne; 3) l'impasse écologique (dégradation de la santé des populations et dérèglement des climats).

En fait, les inégalités entre le Nord et le Sud et les différences qui en découlent sont abyssales. On peut les résumer de la façon suivante : **Les sociétés du Nord** sont, nous l'avons dit, des sociétés généralement démocratiques, industrialisées, urbanisées, ayant une économie de marché forte, une certaine capacité concurrentielle au plan international. Ils disposent également de régimes de protection sociale de base pour tous. Mais les **sociétés du Sud** sont des sociétés très souvent sous régime autoritaire, faiblement industrialisées mais fortement urbanisées (ou en voie de l'être), ayant une économie de marché fortement circonscrite et extravertie, une faible capacité concurrentielle au plan international et disposent surtout de réseaux informels de

protection sociale dans le contexte d'une économie surtout de survie ou de subsistance (pour 50 à 80 et même 90% de leur population active). La différence est majeure.

TABLEAU 3 : Comparaison des sociétés du Nord et du Sud

Critères de comparaison Nord-Sud	Nord	Sud
1) L'économie et le développement	Cohabitation active entre l'économie marchande, publique et associative. Économie mixte. De nombreux biens publics produits par des acteurs «privés» à but non lucratif.	Économie populaire (dite informelle) en parallèle avec les entreprises du secteur formel (10% d'accumulation extravertie) urbanisation sans industrialisation.
2) l'État	États forts en dépit de la crise : 1) fonction de redistribution marquée (fiscalité et protection sociale tels l'assurance-santé; assurance chômage; des services sociaux, institutions d'éducation jusqu'à l'université); 2) cadre juridique et institutionnel des activités économiques; 3) production de biens et de services de base (infrastructures, éducation, santé, services publics...); 4) politique monétaire et budgétaire de régulation et pour le développement.	États faibles (surtout en Afrique) : 1) fonction de redistribution quasi-inexistante (fiscalité et protection sociale); 2) cadre juridique et institutionnel des activités économiques faible; 3) faible production de biens et de services de base (infrastructures, éducation, santé, services publics...); 4) politique monétaire et budgétaire de régulation et pour le développement dépendant des institutions économiques internationales (poids de la dette).
3) travail	Travail salarié prédominant (85% de la main d'œuvre); patrimoine des ménages (habitat; fonds de retraite; assurances...); législation du travail et organisations syndicales reconnues	Travail indépendant pour 80 à 90% de la population active; monde rural; économie de survie ou de subsistance; absence de patrimoine des ménages; faible niveau d'association et de reconnaissance

4) mouvements sociaux	Mouvements sociaux fortement institués (grandes organisations syndicales, grandes coopératives) appuyés sur un compromis entre le capital et le travail; mais aussi «nouveaux» mouvements sociaux (écologes, associatif, femmes...)	Ré-émergence d'une société civile : ONG locales, associations de paysans, associations du secteur informel, groupes de femmes, regroupements villageois, mutuelles d'épargne et de crédit, mutuelles de santé...
5) Conditions de vie	Selon l'IDH pour l'Europe et le Canada, un classement dans les 20 ou 25 pays les plus riches de la planète.	Selon l'IDH : Pour les pays d'Afrique étudiés (des PMA) : 154 ^e , 164 ^e ...; pour les pays d'Amérique latine : 74 ^e , 80 ^e ...(des pays émergents).
6) État de la démocratie	Régimes démocratiques mis à l'épreuve du chômage; développement important d'institutions à tous les échelons (local, infrarégional, régional, national).	Régimes autoritaires, dictatures militaires...et régimes démocratiques fragiles. Enjeux des gouvernements locaux et des partenariats ONG, associations, municipalités, TPE et PME.

Il faut prendre acte et considérer que les bases de construction d'États sociaux sont faibles. Ce sera un processus de longue durée. La situation est plutôt tragique mais le pire n'est jamais sûr. Par où la construction d'États sociaux au Sud peut-elle commencer? Quels sont les dynamiques en cours qui nous permettent de dire qu'un processus nouveau s'est amorcé?

5.2. Par les gouvernements locaux

Si au Nord, le renouvellement des modèles de développement est d'entrée de jeu au niveau national, dans les sociétés du Sud, les travaux du groupe Création de richesses en contexte de précarité démontrent jusqu'ici que la construction d'un État social passe en bonne partie par les communautés locales et les municipalités. Aujourd'hui, de façon de plus en plus manifeste, en Amérique latine mais aussi en Afrique, se dessine un enjeu majeur, celui du contrôle citoyen sur les politiques publiques locales. Les mouvements, notamment les ONG de développement, mais aussi nombre d'associations de quartier dans les villes, ont dépassé ce que la sociologue Catherine Foret (2001) nomme «le simple pouvoir de nuisance ou de revendication de groupes particuliers» pour s'inscrire dans des démarches de dialogue social avec les autorités locales. Pourquoi? Parce que la plupart des problèmes sociaux des quartiers dit en crise ne sont pas, en

dernière instance, des problèmes propres à ces quartiers. Que ce soit la question du transport collectif, celle de la pollution liée à la circulation automobile et aux activités industrielles diverses, celle de la dégradation de l'habitat, et ultimement celle du déficit chronique de services publics locaux dans beaucoup de domaines (santé, éducation, services sociaux, collecte des déchets...), on se retrouve avec le problème de la ville, non de ses quartiers en difficulté qui ne sont que des révélateurs.

Les travaux sur le développement local font ressortir que ce dernier s'est substitué au développement par le haut (Benko, 2002) et que les municipalités ont été amenées à jouer un nouveau rôle que se soit au plan socio-économique tels la revitalisation des quartiers centraux, le soutien au développement d'initiatives d'insertion socio-professionnelle de jeunes...ou au plan social le soutien au développement de nouveaux services de proximité à côté du travail plus strictement de développement économique (accueil d'entreprises) qu'elles faisaient traditionnellement. Le cas le plus exemplaire est celui de Villa el Salvador au Pérou, bidonville de 350,000 habitants en banlieue de la capitale, Lima, devenue une communauté autogérée puis une nouvelle municipalité disposant, en outre, d'un parc industriel de 30,000 postes de travail générés par le soutien à la transformation des activités informelles locales.

L'apport de ces gouvernements locaux au développement est d'épouser une démarche par le bas mais ascendante en se préoccupant des relais possibles à un niveau plus large :

- 1) le développement de services de proximité par des initiatives de restauration populaire, de groupes d'achat, d'habitat social communautaire et de coopératives d'habitation, de cuisines collectives...;
- 2) le repérage et le soutien au développement de nouveaux gisements d'emploi dans des secteurs économiques en montée tels la récupération et le recyclage des déchets, les activités culturelles... ;
- 3) le soutien à la micro et petite entreprise (MPE) par le développement d'associations de petits commerçants et industriels du secteur informel, le développement en amont et en aval de la formation de la main-d'œuvre et de la commercialisation collective de leurs produits... ;
- 4) La mise en place de nouvelles structures de financement (fonds local de développement, mutuelles d'épargne et de crédit...) pour faciliter le crédit à ces initiatives économiques et sociales;

- 5) La co-production de services collectifs avec les associations locales dans le cadre de politiques municipales et régionales décentralisées (budget participatif...).

Autrement dit le modèle «développementiste» misant sur le «tout à l'État» et celui des PAS misant sur le «tout sur le marché» ne débouchant nulle part, des réseaux, associations professionnelles, ONGD, municipalités... ont fini par s'atteler à trouver de nouvelles réponses sans attendre. Une partie de l'innovation dans le modèle émergent d'un État social au Sud nous renvoie ainsi à une première famille d'expériences, celle des «budgets participatifs» tels que développés par le coup d'envoi de la municipalité de Porto Alegre en 1988 (une municipalité d'un million 300,000 habitants), puis aujourd'hui à l'échelle de plus d'une centaine de municipalités brésiliennes sans compter plusieurs dizaines d'expériences similaires dans d'autres pays du Sud de l'Amérique latine dont le Pérou avec le leadership de la municipalité de Villa el Salvador¹⁶.

Première grande famille parce que les budgets participatifs ont la particularité de ne pas s'arrêter à la co-décision de priorités budgétaires entre les élus locaux et les populations locales mais à exercer sur les travaux réalisés un contrôle de la production des services, ce qui réduit considérablement les espaces de corruption, problème majeur dans des sociétés où les **processus d'institutionnalisation** (avec ses règles, procédures, appels d'offre, etc.) sont **encore embryonnaires**.

Si nous cherchons à mettre en perspective ces initiatives innovatrices autour de l'hypothèse d'un **nouveau modèle de développement**, il faut considérer qu'à cette étape-ci, dans les pays du Sud, c'est probablement d'abord par les gouvernements locaux et les partenariats «municipalités, associations, ONG et PME» que passent de nouvelles pratiques et politiques favorisant le développement et ultimement la construction d'un État social.

L'horizon de la construction d'États sociaux au Sud induit de nouvelles tendances :

- 1) L'apprentissage de la **démocratie** est directement **associé au développement de l'intérieur** : les pays qui sont soumis aux «lois» d'un capitalisme étranger ou simplement à l'aide internationale ne favorisent généralement pas le développement d'un État social. Les modèles «socialiste» et «développementiste» avaient en commun de penser le développement à partir d'une élite dirigeante prenant sur elle l'intérêt général en se

¹⁶ Politique reprise aujourd'hui par des municipalités de pays du Nord, plus particulièrement en Europe.

gardant pour l'essentiel le pouvoir dans le cadre d'un État centralisateur peu réceptif aux demandes sociales.

- 2) Les **gouvernements locaux** constituent de nouveaux acteurs de développement : en 1995, 63 des 75 pays ayant une population supérieure à cinq millions d'habitants ont connu un processus de décentralisation (Allou, 2002). Lancé au Sénégal dès 1972, ce processus s'étend par la suite à l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest pendant la décennie 80. Et, simultanément, en Amérique latine, les gouvernements locaux voient leurs pouvoirs s'élargir mais, à une différence près, celle de voir des organisations politiques progressistes prendre les devants de la scène politique avec un certain nombre d'innovations qui dans les années 90 prendront du poids au plan institutionnel (politique de budget participatif, co-production de services collectifs avec les entreprises locales...).
- 3) Des dynamiques transnationales de **réseaux** émergent dans les années 90 avec les ONG, les associations de migrants, les associations professionnelles, les fondations, les réseaux religieux, les chercheurs... (Colonomos, 1995). C'est ce qui permet de mieux saisir que le modèle associatif à l'échelle internationale favorise la création d'espaces intermédiaires entre le micro et le macro permettant le développement de nouvelles organisations et institutions de développement social.
- 4) L'émergence internationale de la notion de **gouvernance** fait éclater le système binaire de la coordination des échanges (entre communautés, entre régions, entre pays) par le marché ou l'État : si, dans un premier temps, cette notion est assortie du qualificatif de «bonne» gestion (pour contrer la corruption d'élites politiques de pays du Sud), elle devient progressivement associée à celle de réforme de l'État. Pour les uns, en direction d'un État décentralisé favorisant l'initiative privée; pour les autres, quasi à l'opposé, en direction d'une participation des populations locales aux choix de développement de leur milieu. Dans le premier cas, la revalorisation des acteurs économiques privés et, dans le second cas, une gouvernance démocratique du développement et un dépassement de la seule démocratie représentative à partir de mobilisations civiques nouvelles (Allemand, 2002). D'où une condition facilitante pour le développement social.

Bref, une clé actuel de développement au Sud consiste à dire que **le premier cadre institutionnel** de développement et de démocratie passe par le développement des communautés locales, de leurs gouvernements locaux et des alliances (partenariats) entre associations locales, ONG, municipalités, associations de migrants, PME et PMI.

5.3. Par le développement de l'intérieur qui mise sur l'économie populaire et l'économie sociale

Mentionnons ensuite que, dans tous les cas de figure, qu'il s'agisse de la théorie libérale, de la théorie «développementiste» ou de la théorie néolibérale des PAS, c'est **le premier développement, celui des territoires et de l'économie populaire**, qui a été et est ignoré voire considéré comme un obstacle : les marchés urbains élémentaires et les petites boutiques d'artisans, sorte de «plancher de la vie économique», lesquels forment les **indispensables ressorts** sans lesquels le développement à une autre échelle devient impossible (Braudel, 1985). De nombreuses initiatives de développement local et d'économie sociale au Sud comme au Nord travaillent aujourd'hui au renforcement de ces ressorts, faisant ainsi la preuve qu'il est possible, à partir de stratégies misant sur **l'économie populaire** réellement existante, d'amorcer ce premier développement. En clair, au Sud, sur le registre scientifique, il faut porter attention à ce **premier développement** (trop longtemps sous-estimé) et, sur le registre politique, affirmer **le droit** à ce premier développement (trop longtemps oublié).

Les sociétés industrielles nées en Europe au 19^e siècle ne se sont-elles pas très précisément construites, **pendant au moins deux cent ans**, dans le creuset de ce type d'économie ? Ensuite que cette économie ne se limite pas seulement à la subsistance mais participe de la volonté de faire émerger un «vivre ensemble» qui prend appui et nourrit tout à la fois un **système local d'échanges sur des territoires**. En d'autres termes, ce type de développement consiste à **occuper un espace socio-économique où la création de richesses** tient aux capacités d'acteurs divers d'additionner leurs forces sur des territoires qui prennent peu à peu sens à travers un système local d'échanges et donc à **co-habiter** dans le cadre d'un premier développement qui **instaure un marché intérieur** et donc un levier pour penser la distribution de la richesse, une intervention sur l'économie et l'emploi et la création de services collectifs.

Certes, on pourrait en insistant trop sur l'existence de ce premier développement dans l'Europe du 18^e et 19^e siècle retomber dans la même erreur que les défenseurs du modèle libéral de développement en prenant encore une fois la dynamique qui a caractérisé l'Europe comme référent de développement. Il ne s'agit pas ici d'adopter un nouveau schéma déterministe de développement. Mais il ne faut pas non plus tomber dans un relativisme intégral.

Il faut plutôt prendre acte ici de la mondialisation du capitalisme et des tendances, dans les États sociaux émergents du Sud, de **certaines conditions similaires à celles du Nord** rencontrées dans des stades antérieurs de leur histoire économique :

1. Des systèmes locaux d'échange issus d'une stratégie de «premier développement», celui du tissu économique local, sous-bassement essentiel au développement économique d'un État-nation pouvant devenir un État social.
2. Des sociétés civiles fortes animées par des mouvements sociaux présents dans tous les secteurs de la société.
3. Une présence active de gouvernements locaux (municipalités) dans une perspective de démocratie de proximité et de prestation de services au plus près des populations.
4. Un environnement favorable à l'entrepreneuriat, particulièrement celui des entreprises collectives en quittant le schéma bipolaire qui fait du marché et de l'État les seuls moteurs du développement au bénéfice d'une conception plurielle qui prend acte de l'existence de trois pôles ayant leur apport respectif (OCDE, 1996)
5. Une intervention vigoureuse de l'État qui cohabite activement avec la société civile pour co-produire des services collectifs¹⁷.

Aucun État ne peut faire l'économie de gouvernements locaux et des entreprises collectives dans le développement de sa société comme le disait si bien l'ancien président socialiste de Tanzanie, Nyerere. Les gouvernements locaux offrent les avantages de la proximité, c'est-à-dire la possibilité d'intervenir sur des questions qui concernent l'organisation de la vie quotidienne (services locaux de transport en commun, équipements localisés de services de santé et de services sociaux, etc.) à une échelle qui est objectivement accessible à la majorité des citoyens et sur un territoire, certes à géométrie variable, mais susceptible de favoriser l'appartenance à une communauté. Les entreprises collectives de leur côté favorisent le décollage de communautés locales et leur insertion dans le développement économique général du pays. L'ex-maire de Villa el Salvador, résume bien les choses :

Sur le fondement de mon expérience personnelle, je me permets de dire qu'un des chemins du développement et de la démocratie, est le renforcement, en Amérique latine, des gouvernements locaux. Durant ces dernières décennies, se sont généralisées des élections libres dans le cadre municipal et peu à peu...ont été assumés de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités dans différents

¹⁷ C'est par exemple l'histoire de la cohabitation active, en Europe, entre les mutuelles de santé et les pouvoirs publics laquelle a donné naissance aux politiques sociales de l'État-providence.

domaines du développement économique, social et culturel. Pour cela, je considère important...de tenir compte des **municipalités** et avec elles, des **organisations de base** qui forment la communauté locale...

...Se fondant sur des expériences qui ont démontré un certain niveau de réussite...nous proposons de donner plus d'importance à des projets intégraux au niveau local, à partir de **noyaux générateurs d'expériences productives**...il faut générer des richesses...ce qui suppose une concertation entre les différents acteurs sociaux...(Azcueta, HCCI, 2002 : 152-153)

5.4. Par la coopération internationale décentralisée

Un autre acteur collectif de développement serait sans doute la **coopération internationale de proximité**: celle des associations, des mutuelles et des coopératives du Nord dans le Sud; des organisations de coopération internationale (OCI); des associations professionnelles (journalistes, travailleurs sociaux communautaires, médecins, ingénieurs, infirmières...); des syndicats de travailleurs; des jumelages de municipalités; du commerce équitable; des finances solidaires, des centres de recherche.... (Castel, 2002; Rouillé d'Orfeuil, 2002; Favreau et Fréchette, 2002).

Il y a également **les réseaux** et organisations internationaux d'économie sociale, de développement local, de commerce équitable...Enfin, on ne saurait omettre la contribution aux initiatives de populations locales de **certaines institutions ou programmes internationaux de l'ONU**: programmes de développement local du PNUD; programme de lutte contre la pauvreté par l'économie sociale du BIT; programme de recherche sur les transformations sociales (MOST) ou sur l'éthique et l'économie à l'UNESCO...

En guise de conclusion

Dans le champ des politiques publiques, les mouvements sociaux et l'économie sociale en particulier introduisent donc un nouveau paradigme selon lequel ces politiques doivent faire l'objet d'une **coproduction** et d'une **codécision** de la société civile et de l'État. Dans le Nord, cela renvoie au renouvellement d'un État social qui a déjà derrière lui plusieurs décennies d'existence et dans le Sud à la construction d'États sociaux trop longtemps affaiblis par les PAS. Les alliances entre les mouvements sociaux sont déterminantes pour y arriver car les États sont

aux prises avec les contraintes héritées du passé (le colonialisme) et celles du présent (les interventions musclées du FMI et de la Banque mondiale).

Dans ce contexte, les politiques publiques sont la médiation nécessaire pour passer d'initiatives microéconomiques à une régulation *mezzo* et macroéconomique pour faire en sorte que l'économie sociale prenne sa place au rang des politiques d'intérêt général. Dans les pays du Nord, l'économie sociale cohabite activement et depuis longtemps (cohabitation faite de coopération et conflit) avec l'économie publique et l'économie privée et peut contribuer à son renouvellement. Dans les pays du Sud, l'économie sociale s'inscrit dans un processus de développement de longue durée qui passe par des gouvernements locaux démocratiques et son inscription dans le tissu social de l'économie populaire pour quitter la seule survie ou la subsistance en s'engageant dans une dynamique d'accumulation et donc de développement.

Bref, le soutien aux organisations économiques populaires (OEP) par des OCI, par les programmes socioéconomiques des organisations syndicales internationales comme la CISL, par les programmes socioéconomiques de la coopération décentralisée et de certaines institutions internationales, par les diasporas qui cherchent à se donner un rôle d'agents de développement, par les nouveaux flux Sud-Nord et Nord-Sud des «nomades», par la transformation des gouvernements locaux en co-producteurs de services avec leur communauté et par la gestion participative de leurs services sans compter l'émergence de nouveaux réseaux internationaux en économie sociale, en développement local, en défense de droits sociaux et en défense du droit au développement tels qu'ils ont surgi dans la décennie 90 constituent de nouvelles avenues de développement et des **jalons porteurs de la construction au Sud d'États sociaux**.

Bibliographie

ALLEMAND, S. (2002), «Gouvernance : le pouvoir partagé» dans Ruano-Borbalan, J.-C. et B. Choc, *Le pouvoir, des rapports individuels aux relations internationales*. Éditions Sciences Humaines, Paris, p.109 à 119.

ALLOU, S. (2002), «Les pouvoirs locaux s'affirment, y compris sur la scène internationale» dans Cordellier, S., *Le nouvel état du monde*, La Découverte & Syros, Paris, p.229-231.

AZCUETA, M. (2002), «Coopération pour la démocratie et le développement», dans *Les non-dits de la bonne gouvernance*. Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI), Karthala, (France), p.149 à 154.

BADIE, B.(2004), *L'impuissance de la puissance*, Fayard, Paris.

BENKO, G. (2002), «La mondialisation de l'économie n'est pas synonyme de l'abolition des territoires» dans Cordellier, S., *Le nouvel état du monde*, La Découverte, Paris, p.173 à 175

BERNARD, P. et S.SAINT-ARNAUD (2005), «Du pareil au même ? La position des quatre principales provinces canadiennes dans l'univers des régimes providentiels». Texte d'une communication présenté au séminaire du CRISES à l'UQAM, mars 2005.

BRAUDEL, F. (1985), *La dynamique du capitalisme*, Champs/Flammarion, Paris.

CASTEL, R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.

CASTEL, O.(2002), *Le Sud dans la mondialisation. Quelles alternatives?* La Découverte, Paris.

COLLECTIF (2003), *Où va le mouvement altermondialisation ?* Entrevues avec P. Viveret, C.Withaker et autres. La Découverte, Paris.

COLONOMOS, A. (1995), *La sociologie des réseaux transnationaux*, l'Harmattan, Paris.

COMEAU, Y., FAVREAU, L., LÉVESQUE, B., et M.MENDELL (2001), *Emploi, Économie sociale et développement local : les nouvelles filières*, PUQ, Sainte-Foy, Québec.

DUVAL, G. (2003), *Le libéralisme n'a pas d'avenir*. La Découverte/Alternatives économiques, Paris.

ESPING-ANDERSEN, G. (1990), *The three worlds of welfare capitalism*. Princeton University press, New Jersey.

FALL, A.S. et L.FAVREAU (2003), «Création de richesse en contexte de précarité : une comparaison Nord-Sud et Sud-Sud». *Économie et solidarités*, vol.34, numéro 1, p.168 à 178

FALL A.S., FAVREAU, L. et G. LAROSE (2004), *Le Sud et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?* Presses de l'Université du Québec (Québec) et Karthala (France).

FAVREAU, L., LAROSE, G. et A. SALAM FALL (2004), *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Collection Pratiques et politiques sociales et économiques, Karthala (France) et Presses de l'Université du Québec (Québec).

FAVREAU, L. et L. FRÉCHETTE (2002), *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, PUQ, Québec.

FORET, C. (2001), *Gouverner les villes avec leurs habitants (de Caracas à Dakar : 10 ans d'expériences pour favoriser le dialogue démocratique dans la cité)*, Éd. C.L.Mayer, Paris.

FAVREAU, L. (2002), «Mouvements sociaux et démocratie locale, le renouvellement des stratégies de développement des communautés au Québec (1990-2000)» dans Tremblay et Tremblay, *Développement local, économie sociale et démocratie*, PUQ, Sainte-Foy, p.85 à 102.

FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE (1996), *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Presses de l'Université du Québec, Sillery.

FAVREAU L. et Y. HURTUBISE (1993), *C.L.S.C. et communautés locales: la contribution de l'organisation communautaire*. Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 211 pages.

GILES, C. et A. MARIKO (2004), «Développement local et régional en Afrique de l'Ouest : un jumelage entre villages québécois et maliens» dans Favreau, L., Larose, G. et A. S. Fall, *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Collection Pratiques et politiques sociales et économiques, Karthala (France) et Presses de l'Université du Québec (Québec), p. 52 à 55.

GUAY, A. et N. MARCEAU (2004), «Le Québec n'est pas le cancre économique qu'on dit» dans Venne, M. (dir.), *L'Annuaire du Québec 2005*, Fides, Montréal.

HALL, P. et D. SOSKICE (2001), *Varieties of Capitalism : The institutional foundations of comparative advantage*. Oxford University Press.

GÉNÉREUX, J. (1999), *Introduction à la politique économique*, Seuil, Paris.

GÉNÉREUX, J. (2003), *Chroniques d'un autre monde*, Seuil, Paris.

GEORGE, S. (2004), *Un autre monde est possible si...*, Fayard, Paris.

LAROSE, G. (2004), «Une conception délirante de la démocratie», *La Presse*, 1^{er} novembre 2004.

LEVESQUE, B. (2004), «Les enjeux de la démocratie et du développement dans les sociétés du Nord : l'expérience du Québec» dans Fall, Favreau et Larose, *Le Sud et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?* Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy et Karthala, Paris.

LIPIETZ, A. (1999), *Qu'est-ce que l'écologie politique ? La grande transformation du 21^e siècle*, Éd. La Découverte, Paris.

MULLER, J. M. (1981), *Stratégie de l'action non violente*, Paris, Seuil.

OCDE (1996), *Réconcilier l'économie et le social. Vers une économie plurielle*, OCDE, Paris.

PROULX, Marc-Urbain (1998), «L'organisation des territoires au Québec : le débat sur la décentralisation gouvernementale ». *L'Action nationale*, vol. 88. no 3 (mars), pp. 85-136.

ROUILLÉ d'ORFEUIL H. (2002), *Économie, le réveil des citoyens (les alternatives à la mondialisation libérale)*, Alternatives économiques/Syros, Paris.

ROSANVALLON, P. (2002), «Les quatre visages de l'État». Entretien avec P.Rosanvallon recueilli par J.-F. Dortier et reproduit dans *Le Pouvoir* (Ruano-Borbalan et Choc, 2002, Éd. Sciences humaines, Paris, p.145 à 150).

SANOGO, Y. (2004) « Développement local et économie sociale au Mali » dans Fall, Favreau et Larose, *Le Sud et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?* Presses de l'Université du Québec, Québec et Karthala, France, p. 227 à 244.

SAINT-ARNAUD, S. et P. BERNARD (2003), «Convergence et résilience ? Une analyse de classification hiérarchique des régimes providentiels des pays avancés». *Sociologie et Sociétés*, numéro 35-2.

SENARCLENS, P. de (2003), *Critique de la mondialisation*. Presses de Sciences po, Paris.

VAILLANCOURT, Y. et J.-L. LAVILLE (1998), «Les rapports entre associations et État». *Revue du MAUSS*, numéro 11, Paris, p.119 à 135.

VELTZ, P. (2000), *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*. Éd.PUF, Paris.